

Membres du comité présents: Mikaël Chassot, Auguste Dupasquier, Luc Merian, Vincent Maudonnet, Patrice Papaux, Stéphane Vial.

Secrétaire: Jocelyne Cotting

Lieu: Sâles

Heure: 10h15

Présents: 24 membres

Excusés: Willy Carrel, Gaëtan Chollet, Michel Romanens, Jean-Louis et Lionel Kolly, Joël et Françoise Brodard, Jean-Pierre et Patricia Perroud, Michel Chollet, Nicolas Chappuis, Frédéric Ménétrety.

Ordre du jour :

1. Accueil et salutations
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 10 février 2016 au Crêt
3. Rapport du président et informations sur le périmètre qualité paysage Gruyère-Veveyse
4. Comptes 2016 et Budget 2017
5. Rapport des vérificateurs des comptes
6. Approbation des comptes 2016 et du budget 2017
7. Divers

1. Accueil et salutations

Auguste Dupasquier souhaite la bienvenue à tous, il est 10h25.

Fabien Thürler est nommé comme scrutateur.

L'ordre du jour est approuvé tel que proposé.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 10 février 2016 au Crêt

Le procès-verbal de l'assemblée pouvait être consulté sur le site internet de l'UPF.

Auguste Dupasquier demande si l'assemblée a des remarques à apporter au procès-verbal.

Pas de remarques, **Auguste Dupasquier** demande à l'assemblée d'approuver ce procès-verbal par main levée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3ème ASSEMBLEE ANNUELLE DU 21 MARS 2017

3. Rapport du président et informations sur le périmètre Qualité Paysage Gruyère-Vevèyse

Auguste Dupasquier informe l'assemblée que les factures pour les PN ont été adressées à fin décembre 2016. La séance avec le SAgrî a eu lieu début mars 2017. Il reste quelques questions ouvertes qui devront être réglées comme l'argent que les agriculteurs reversent suite à l'abandon d'une mesure en 2016 ou pour une mesure pas remplie, cet argent va directement dans la contribution de transition à Berne. AD relève qu'il a mandaté l'UPF pour traiter ce point. Un montant de Fr. 300'000.- concernait 2016. AD donne quelques informations sur le périmètre au moyen d'un PP. Il fait part des changements au niveau des mesures, entre autre la mesure du nombre de culture qui devient flexible et la date de création pour les communautés PER qui tombe, ce qui signifie que toutes les communautés PER peuvent désormais s'annoncer en commun dès leur création. Des statistiques sont données sur les mesures. Par exemple, 3 mesures n'ont jamais été choisies, 9 mesures plus de 100 fois, et la palme revient aux piquets en bois et aux chemins non revêtus avec 359 exploitations qui ont choisi ces mesures. Ce sont Fr. 830'000.- qui sont versés pour les types d'herbages, Fr. 440'000.- pour les clôtures en bois. Il rappelle qu'il ne faut pas oublier d'imprimer la convention pour les contrôles qui vont débiter cette année.

Questions: qui fait les contrôles pour les exploitations bio ?

Réponse: normalement c'est bio inspecta mais ce n'est pas clair du côté du SAgrî.

4. Comptes 2016 et budget 2017

Auguste Dupasquier passe la parole à Jacques Menoud, caissier, pour la lecture des comptes. L'association affiche un bénéfice de 750.90. Le bilan est équilibré les actifs se montant à Fr. 90'056.23. Comme il n'y a pas de question, **Auguste Dupasquier** donne lecture du budget 2017 qui affiche un bénéfice de Fr. 600.00.

5. Rapport des vérificateurs des comptes

Auguste Dupasquier passe la parole à M. Samuel Dupasquier pour la lecture du rapport. Les vérificateurs Jean-Marc Currat et Samuel Dupasquier, ont pu contrôler les comptes et ont eu accès aux pièces justificatives. Ils proposent à l'assemblée d'approuver les comptes 2016 et d'en donner décharge au caissier.

6. Approbation des comptes 2016

Auguste Dupasquier demande à l'assemblée s'il y a des questions à propos des comptes 2016.

Questions : à quoi correspond le poste des débiteurs ?

Réponse : les PN ont été facturés tard, à fin décembre ce qui explique ce montant. A ce jour il reste 5 à 6 factures ouvertes.

Question : Qu'est-ce que ce compte d'attente ?

Réponse : l'encaissement des cotisations est pour 8 ans, ce compte permet le fonctionnement du projet jusqu'en 2022.

Remarque : M. Currat relève le fait que déjà l'année dernière, des factures devaient parvenir de l'UPF pour les frais de secrétariat et de comptabilité. La facture de comptabilité est enfin parvenue, il reste toujours les frais de secrétariat en suspens.

Réponse : AD relève le manque de collaboration de l'UPF dans ce dossier. Il avait demandé une entrevue pour régler quelques points en suspens, cette entrevue n'a jamais eu lieu.

Remarque : Vincent Maudonnet ajoute que l'UPF est consciente de ce problème. Ces projets ont généré un travail considérable à l'UPF, des mesures sont prises pour remédier à ce manque d'organisation. Les problèmes se règlent gentiment et Vincent Maudonnet demande à ce que le comité reste positif.

Question : au budget, comment est financé le compte d'attente ?

Réponse : des cotisations doivent encore être encaissées pour la SAU 2016 et 2017, ce qui alimentera le compte d'attente.

Comme il n'y a pas de question, il demande à l'assemblée d'approuver les comptes 2016 et le budget 2017 par main levée. **Les comptes 2016 et le budget 2017 sont approuvés à l'unanimité.**

7. Divers

Avant de passer la parole à l'assemblée, AD soulève deux points.

Le premier est le suivi des exploitations, nouvelles et modifications de surface, comme la triangulation entre le SAgri, l'UPF et l'association n'est pas formidable, il y a un peu de retard dans les mises à jour.

Le deuxième point concerne l'introduction de nouvelles mesures, AD demande aux membres présents s'ils ont des remarques ou des souhaits particuliers sur d'éventuelles nouvelles mesures. Pas de remarques.

Le président passe la parole aux membres :

Remarque : Serait-il possible d'agender l'assemblée plus tôt dans la saison ou alors en soirée ?

Réponse : Le comité souhaitait agender cette assemblée en février mais comme la table ronde du SAgri n'avait pas eu lieu, cela était difficile. La table ronde pour 2018 est déjà fixée au 16 janvier 2018, l'assemblée pourra donc être convoquée plus tôt.

Question : est-ce que les dirigeants savent ce qu'on devra faire ces 15 prochaines années ?

Réponse : AD répond qu'il ne connaît pas la réponse à cette question.

Remarque : Patrice Papaux ajoute que le Canton de VD a déposé une demande pour établir une PA sur plusieurs années, à plus longue échéance.

Le président informe encore l'assemblée qu'à partir de 2017, on ne peut plus se retirer du programme QP, il est obligatoire, si on s'engage, de respecter les mesures jusqu'à la fin du projet.

Remarque : Michael Chassot ajoute que c'est aussi une information qui n'a pas été transmise aux agriculteurs clairement. Il se demande s'il ne serait pas judicieux d'écrire un courrier au SAgri pour que l'information soit mieux transmises à l'avenir.

Comme il n'y a plus de question, le président remercie les participants pour leur présence, Jocelyne Cotting pour tout le travail accompli ainsi que ses collègues du comité pour leur investissement dans ce projet et clôt l'assemblée à 11h15.

Granges-Paccot, le 23 mars 2017

Jocelyne Cotting